

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **FAST 2000 S.A. en liquidation, Nyon**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 15.11.2002
4.

Echéance de préavis des créances: **20.01.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: Raymond Bornand et Serge Oetiker, c/o Audemars Piguet (Suisse) S.A., avenue Aguste Forel 6, 1110 Morges
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Il est d'ores et déjà envisagé de procéder à une répartition anticipée après un délai de trois mois suivant la publication de cet avis, conformément à l'article 745 al. 3 CO.

Etude de Me Dominique Burnier, notaire
1260 Nyon
(00777398)